

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

1. La présente garantie est délivrée par VISMARAVETRO S.r.l. en faveur du Consommateur et elle peut être téléchargée par ce dernier, conformément à l'art. 133 du décret législatif Italien 206/05, depuis le site Internet www.vismaravetro.it ;
2. La présente garantie est valide pendant vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'achat/livraison du produit au Consommateur. Le Consommateur a l'obligation de communiquer à VISMARAVETRO S.r.l. et/ou à son revendeur le défaut du produit dans les deux (2) mois suivant la découverte ;
3. La garantie pourra être faite valoir et elle sera efficace uniquement en envoyant directement au siège de VISMARAVETRO S.r.l., situé Via Furlanelli n. 29, Verano B. (MB), ou en présentant au revendeur les documents suivants :
 - la facture, le ticket de caisse ou un document équivalent, indiquant le nom du vendeur, la date et le lieu de livraison du produit ;
 - une copie du certificat de garantie reportant le code-barres identifiant de façon univoque les données techniques du produit.
 L'absence de la documentation susmentionnée rendra l'identification correcte du produit impossible et, par conséquent, le remplacement d'une partie ou de la totalité, invalidant ainsi la garantie.
4. Dans le cas de demandes d'intervention sous garantie, uniquement si elles sont dûment documentées, Vismaravetro évaluera tout d'abord la possibilité de réparer le bien, ou, si le coût de l'intervention s'avère trop élevé par rapport à la valeur de celui-ci, elle procédera au remplacement par un modèle identique. Si la production a cessé, le remplacement aura lieu avec un modèle similaire. Aucun remplacement de produit avec une finition et des mesures différentes de celles d'origine n'est admis.
5. Le Consommateur perd le droit à la présente garantie s'il effectue ou fait effectuer par des tiers, y compris le revendeur, des réparations et/ou remplacements du produit, qui doivent être effectuées uniquement par des techniciens de VISMARAVETRO S.r.l. ou entités mandatées par elle ;
6. La présente garantie ne couvre pas :
 - les défauts et/ou dommages et/ou dysfonctionnements provoqués par le transport du produit et pendant les phases d'installation ;
 - les défauts et/ou dommages et/ou dysfonctionnements dus à une installation incorrecte et ne respectant pas les instructions de montage, lorsqu'elle n'est pas réalisée par VISMARAVETRO S.r.l. ;
 - les défauts et/ou dommages et/ou dysfonctionnements dus à une utilisation inappropriée ou incorrecte du produit ;
 - les défauts et/ou dommages et/ou dysfonctionnements dus à des travaux de maçonnerie imparfaits ou à des receveurs de douche posés de manière non conforme ;
 - les défauts et/ou dommages et/ou dysfonctionnements dus à une installation sur des receveurs de douche ou des cabines de douche aux dimensions différentes de ce qui est prévu et communiqué à l'entreprise au moment de la commande ;
 - pièces assujetties à l'usure, comme par exemple joints, ainsi que tout ce qui peut être considéré comme détérioration normale due à l'utilisation ;
 - les dommages et/ou dysfonctionnements dus à un mauvais entretien ou à un entretien insuffisant, à la négligence, à l'altération du produit ;
 - détériorations et/ou dysfonctionnements liés à une mauvaise utilisation du produit.
7. Si le Consommateur déplore un dommage provoqué par des produits défectueux, sauf en cas de faute intentionnelle de la part de Vismaravetro, la responsabilité de cette dernière et, par conséquent, la réparation des dommages dus au Consommateur ne pourra pas dépasser la valeur des produits défectueux.
8. Les interventions, le retrait, la réparation et le remplacement du produit, s'ils sont couverts par la garantie, seront réalisés sans frais pour le Consommateur.
9. Les cabines de douche qui, au moment de la réception, résultent endommagées ou non conformes à la commande, ne doivent pas être installées, sous peine d'annulation de la garantie.
10. La présente garantie est valable uniquement pour les produits se trouvant sur le territoire de l'État où le produit a été vendu et, quoi qu'il en soit, au sein de la Communauté européenne.

EXTENSION

La garantie est étendue à 5 ans à compter de la date d'achat/livraison du produit au Consommateur, concernant la rupture des panneaux de verre uniquement.

La garantie sur les verres prévoit :

- a) Le remplacement du verre brisé, y compris les éventuelles pièces métalliques collées à celui-ci et/ou les éventuels joints appliqués.

La garantie étendue ne couvre pas :

- a) Le transport et le montage de la partie remplacée.
- b) Le rétablissement d'autres côtés éventuels de la cabine de douche.
- c) Les éventuels dommages dus à la rupture du verre à d'autres éléments (receveur de douche, baignoire, meubles de salle de bain, sols, murs, revêtements, portes, fenêtres, accessoires de bain, appareils d'éclairage, etc.).
- d) Les ruptures pendant le transport.
- e) Les ruptures dues à la manutention manuelle de la cabine de douche et les ruptures survenues pendant l'installation de celle-ci, pendant la première pose ou pendant le déplacement successif.
- f) Les ruptures survenues pendant l'utilisation normale de la cabine de douche et dues à des chocs subis par le verre contre des éléments d'ameublement de la salle de bains (meubles de salle de bains, sanitaires, robinetterie, radiateurs porte-serviettes, etc.) ou contre des éléments architecturaux (murs, murets, portes, sous-plafond, etc.).

➔ Pour avoir l'extension de garantie à 5 ans il faut s'inscrire sur le site

vismaravetro.it/fr/garantie

